



CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

SAINT-JULIEN-DE-CREMPSE (Dordogne)

A l'issue du second conflit mondial, vingt et une villes de Dordogne ont été décorées de la croix de Guerre, dont le village de Saint-Julien-de-Crempe, situé à 12 km au nord-est de Bergerac. Il se trouve dans une zone de forêt particulièrement dense, difficilement pénétrable et à la topographie apte à une discrète zone de repli. Les 11 hectares de la commune évoluent sans cesse de thalwegs en sommets, soit de 87 m à188 m !

En 1943, Lucien Marcou, dit « Regain », et M. Sentraille, dit « Joseph » et futur général, implantent leur P.C. sur la commune. Depuis cinq mois, la vallée de la Dordogne subit les assauts incessants des divisions allemandes « Das Reich » et « Brehmer ».

L'année suivante, de la première exécution punitive du 28 mars à Brantôme au 15 août à Sencenac-Puy-de-Fourches, 21 communes de Dordogne vont subir des représailles.

Dès le 9 août, plusieurs centaines de soldats allemands et de miliciens français encerclent les Résistants au lieu dit Roumagère. A l'issue des combats, les Forces françaises de l'intérieur déplorèrent 27 morts. Le même jour, 17

hommes de 18 à 80 ans, présents au centre du bourg, sont arrêtés et fusillés... après avoir creusé leur tombe. L'instituteur de l'école primaire, Georges Roque, est devant son tableau noir. Il vient de terminer d'écrire à la craie blanche : « *Tant de fleurs ont poussé sur les chemins de France* ». Il est alors extrait de la salle de cours manu militari, devant ses élèves, et sera fusillé ultérieurement. En mémoire de ces faits, chaque 9 août au matin et malgré la chaleur, une foule dense et endimanchée se réunit aux abords de la mairie. Elle est accueillie avec beaucoup de courtoisie et déférence par Annick Gay, première magistrate de Saint-Julien-de-Crempe.

Le cortège se met rapidement en place, précédé de nombreux portedrapeaux. Les personnalités officielles et les invités s'ébranlent dans un silence religieux vers la superbe église située à quelques pas et mitoyenne du quartier des martyrs.

A ce sujet, je tiens à saluer ici la parfaite tenue de ce village, de ses abords et de son cimetière où reposent les fusillés. Tout ici inspire le respect, grâce à l'entretien qui y est prodigué. « Le devoir de Mémoire » n'est pas un vain mot pour Annick Gay et son conseil municipal.

Jean-Pierre Baudin,
président départemental de Dordogne-Périgord

